

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juillet 2020
Français
Original : russe

**Lettre datée du 15 juillet 2020, adressée au Secrétaire général
et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère russe des affaires étrangères faite à l'occasion du cinquième anniversaire du Plan d'action global commun pour le règlement des questions relatives au programme nucléaire iranien (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2020 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère russe des affaires étrangères à l'occasion du cinquième anniversaire du Plan d'action global commun pour le règlement des questions relatives au programme nucléaire iranien

14 juillet 2020

Il y a cinq ans, le 14 juillet 2015, les ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Iran et de la Russie, avec la participation de l'Union européenne, ont conclu un accord unique par son ampleur et son importance, en vue de régler les questions relatives au programme nucléaire iranien.

Le Plan d'action global commun, qui exprime la seule volonté politique des pays ayant pris part à son élaboration et se fonde sur la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, est un succès majeur de la diplomatie multilatérale. Il a donné la preuve de la supériorité et de l'efficacité des décisions concertées par rapport aux démarches reposant sur la menace, la pression ou la force brute.

Le Plan d'action global commun a vu le jour parce que les parties réunies à la table des négociations ont su trouver une langue commune, écouter et comprendre les préoccupations des uns et des autres, et surtout mettre en œuvre les outils nécessaires au règlement de l'une des situations conflictuelles les plus complexes et anciennes existant en matière de non-prolifération nucléaire, en s'appuyant sur le droit international et des instruments universellement reconnus.

Dans un laps de temps relativement court, le Plan d'action global commun a permis de donner des réponses complètes aux questions que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) se posait à ce moment-là au sujet du programme nucléaire iranien, dont la transparence a atteint un niveau sans précédent.

Aujourd'hui, l'Iran est soumis aux vérifications de l'AIEA comme aucun autre État.

Contrairement aux hypothèses qui sont émises de temps à autre dans les pays occidentaux, le Plan d'action global commun n'a jamais eu pour objectif de remettre en question ou de limiter les droits légitimes de Téhéran de posséder l'atome à des fins pacifiques, droits qui sont réaffirmés à l'article 4 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au contraire, les accords ont ouvert la voie à l'élargissement d'une coopération mutuellement bénéfique avec l'Iran en matière d'énergie nucléaire, comme dans d'autres domaines économiques, commerciaux, scientifiques et techniques.

Le point le plus important, que les adversaires et les critiques du Plan d'action global commun préfèrent passer sous silence, c'est que les accords ont été élaborés sur un pied d'égalité et reposent sur un équilibre des intérêts et obligations réciproques soigneusement mis au point. On ne trouve aucun « vaincu » parmi les auteurs du Plan d'action, auquel tous les pays du monde ont à gagner.

Aujourd'hui, cinq ans plus tard, il faut bien reconnaître que l'exécution du Plan d'action global commun continue d'exiger de ses participants beaucoup de ténacité et de courage. Parmi les multiples défis et difficultés auxquels se heurte le processus

de mise en œuvre des accords, on peut citer au premier chef le refus unilatéral des États-Unis d'Amérique de remplir leurs obligations et nombre de violations graves de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité commises par ce pays.

La politique de « pression maximale » adoptée par Washington, qui a été appliquée sous forme de frappes punitives, non seulement à l'égard de l'Iran mais aussi par rapport au Plan d'action global commun, est une vision erronée et à court terme. Cette politique discrédite les États-Unis car elle les oppose au reste du monde, qui œuvre activement à l'application rigoureuse des décisions du Conseil de sécurité et à la mise en œuvre progressive du Plan d'action dans tous ses aspects, conformément aux objectifs et paramètres fixés initialement d'un commun accord. Ainsi, l'un des principaux États coauteurs d'un accord de la plus haute importance et de la résolution du Conseil de sécurité susmentionnée, se refuse depuis plus de deux ans à mettre en œuvre ces instruments et empêche obstinément les autres de le faire, compromettant son image d'acteur des relations internationales apte à la négociation et responsable.

À Washington, la nouvelle administration doit comprendre que les États-Unis ont et continueront d'avoir des obligations envers le reste du monde, et qu'ils sont tenus de s'en acquitter. Les principes régissant notre coexistence sont fondés sur les normes universellement reconnues du droit international et non pas sur des règles que tout un chacun peut écrire et transformer à sa guise au détriment des autres.

Les incidents de parcours et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action global commun ne dévaluent pas ses objectifs. Les modalités de règlement qui y sont énoncées n'ont rien perdu de leur pertinence. Comme c'était le cas il y a cinq ans, la communauté internationale ne dispose pas d'option plus sérieuse et efficace, si tant est qu'il s'agisse là d'appliquer les décisions concertées du Conseil de sécurité et non de régler des comptes. Des chances demeurent de remettre le Plan d'action sur des rails solides. La Russie entend mettre tout en œuvre pour amener ses partenaires à collaborer de manière tangible et à trouver ainsi une voie de désescalade et des moyens de protéger le Plan d'action des attaques des États-Unis.

Les opposants au Plan d'action global commun n'ont rien à proposer en remplacement, leur programme n'ayant que des visées destructrices. Afin de satisfaire leurs ambitions propres et au nom d'un faux particularisme, ils sont prêts à commettre n'importe quel acte insensé tel que rompre des accords, attiser les tensions militaro-politiques au Moyen-Orient et provoquer une crise au Conseil de sécurité, tout en cherchant à régler en douce les problèmes liés à de prochaines élections. Cette voie est une impasse. Le Plan d'action a été élaboré pour éviter la concrétisation de scénarios recourant à la force et pour écarter la menace de la guerre, qui pèse sur la région du golfe Persique.

À l'heure actuelle, rien ne peut le remplacer.

Nous demandons instamment aux partenaires du Plan d'action global commun et aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies de manifester leur volonté politique et de s'engager à défendre le Plan d'action. À l'heure qu'il est, les États Membres n'ont pas droit à l'erreur.